



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CCAS de PEIPIN

Séance du mercredi 17 juillet 2024

19 AOUT 2024
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de la convocation : 09/07/2024

Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre à 18h30, les membres du CCAS de la commune de PEIPIN, se sont réunis à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Président dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L.2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Représenté(s) : Joëlle BLANCHARD représentée par Gisèle JOSEPH

Absent(s) : Agnès LIZANA, Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance : Dorothée DUPONT

DE_010_2024 - Objet : Prise en charge d'une concession au cimetière

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'un habitant de Peipin est décédé tragiquement dans le village le dimanche 30 juin 2024. Cette personne était âgée de 25 ans et vivait avec sa compagne dans la commune.

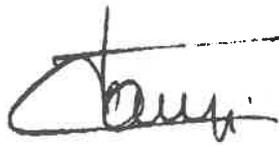
Afin de soutenir sa famille dans la perte de leur enfant et les aider à financer cette créance, le Président demande aux membres du CCAS de bien vouloir prendre en charge le prix de la concession au cimetière, à savoir 225 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CCAS :

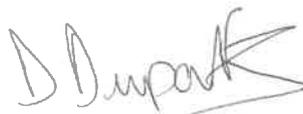
- DECIDE de prendre en charge cette somme de 225 €.
- D'IMPUTER la dépense au budget du CCAS à l'article 65133.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 05/08/2024

Frédéric DAUPHIN



Dorothée DUPONT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19 / 08 / 2024
et publié ou notifié
le 26 / 08 / 2024